

Tableau de synthèse de la répartition des compétences

D = décision C = collaboration/consultation P= préavis/proposition I = information A = approbation	Autorité cantonale	Etablissement	Autorités communales	Conseil d'Etablissement	LS ¹ Article	RLS ² Article
Action de prévention		D	C	P	66/90	139/150
Activités culturelles		D	C	P	66/90	139/150
Projets socio-éducatifs de l'établissement	D	P		P/C	66/90	139/150
Collaboration aux manifestations locales		D	C	C	66/90	139/150
Congé : octroi de 2 demi-journées supplémentaires	I	C		D	99	121b
Conseil des élèves		C		C	67b	8b
Constructions scolaires	D	C	D	C	109	187
Journée de l'écolier	D	C	C	C	101	159
Politique générale en matière de camps, courses, etc.		C	D	P	66/114	
Prestations péri- et para-scolaires		C	D	C	66/114	
Règlement interne de l'établissement	A	D		P		3/150
Transports scolaires		C	D	C	114	
Utilisation des locaux hors temps scolaire		C	D	C	110	

Arbitrage	D				56	
Congé aux élèves selon durée	D	D			100	168
Contenus pédagogiques	D	C			52	
Dérogations à l'air de recrutement	D	P	P		14	71
Enveloppe pédagogique	D	D			90	
Exclusion temporaire ou définitive d'un élève selon gravité	D	D			119	186
Fournitures scolaires	D				112	
Horaires de classes	D	C			52	152 ss
Mobilier des classes		C	D		111	179
Organisation des classes	D	P	C		54	164 ss
Orientation des élèves		D			94	
Plainte contre les directeurs	D					134
Plainte contre les enseignants	D	D				132
Plainte contre les parents	D	D				133
Ressources humaines	D	C			79	
Sanctions (prononcées à l'encontre d'élèves, selon la gravité)	D	D			119	186
Vacances scolaires	D				100	

¹LS : loi scolaire du 12 juin 1984

²RLS : règlement d'application de la loi scolaire

(Ces documents sont lisibles et disponibles sur le site internet de la DGEO sous l'onglet lois et règlements)